

*Initiatives ministérielles*

Par conséquent, nous n'appuyons pas cette fondation des relations raciales telle qu'elle est proposée par le gouvernement. Nous avons travaillé très fort, de concert avec l'autre parti d'opposition et avec les témoins, pour essayer d'obtenir des changements importants. Je suis extrêmement décue et inquiète que le ministre ait refusé la motion n° 1, que nous venons de débattre.

À mon avis, la motion n° 3 est loin d'être assez complète pour apporter les changements fondamentaux qu'il faudrait apporter à la structure de cette fondation. Pendant l'étude en comité, nous avons essayé, ainsi que les témoins, de persuader le ministre que cette nouvelle fondation devait être détachée du gouvernement, qu'elle devait être un organisme autonome capable, à certains moments, de critiquer le gouvernement et capable surtout de pousser le gouvernement à effectuer les changements administratifs et législatifs nécessaires pour aider à enrayer le racisme au Canada.

Je tiens à signaler que, pendant l'étude en comité, nous avons proposé que le conseil soit plus indépendant au lieu d'être composé de personnes choisies et nommées par le ministre, après consultation de divers groupes choisis par le ministre.

• (1020)

Nous avons constaté que, parmi les groupes qui s'adressent à lui au sujet de questions à caractère ethnoculturel, il y en a qu'il aime beaucoup et d'autres qu'il n'aime pas du tout.

Nous avons proposé qu'il y ait un conseil indépendant dont les membres seraient choisis parmi des candidats proposés par l'ensemble des groupes ethnoculturels et des groupes qui s'intéressent aux relations raciales et interculturelles.

Nous avons proposé une façon de procéder qui, selon moi, devrait servir de modèle pour les autres institutions de ce genre. Cette façon de procéder est la suivante: les organisations présenteraient des candidats au poste de membre du conseil d'administration, et le ministre soumettrait ensuite cette liste de candidats au Cabinet. Ce serait beaucoup plus démocratique de cette façon. Cela accroîtrait considérablement la crédibilité du conseil d'administration. Le ministre l'a refusé en comité, et j'aimerais ajouter qu'il a aussi refusé de changer le mode de nomination du directeur général de la fondation. Il me semble incroyable que le conseil d'administration d'un organisme, la Fondation canadienne des relations interraciales en l'occurrence, n'ait pas le pouvoir de choisir et d'engager son propre directeur général, le cadre supérieur qui mettra à exécution ses politiques. Or, c'est

exactement ce qui se passe. Le ministre a de nouveau refusé de modifier la loi. Selon le libellé actuel, le directeur exécutif est nommé par le conseil des ministres, au lieu d'être engagé par le conseil d'administration. Il s'agira, encore une fois, d'une nomination politique, celle-ci se faisant, sur recommandation du ministre, par le conseil des ministres.

C'est, pour un organisme qu'on voudrait indépendant, une façon ridicule de fonctionner. Nous ne pouvons qu'en conclure que le ministre, loin de vouloir rendre la fondation indépendante, préfère la garder sous son contrôle. La plupart des témoins qui ont comparu devant le comité s'y sont opposés vivement.

Je parlais, la semaine dernière encore, aux représentants de l'Association nationale des Canadiens japonais, qui a été à l'origine de cette fondation. Cela faisait partie du processus de redressement à l'égard des canadiens japonais qui ont subi tant d'injustices pendant la Deuxième Guerre mondiale. Ces représentants tenaient à ce que la fondation soit indépendante et ait, par conséquent, un conseil d'administration qui ne compte pas que des administrateurs nommés par le gouvernement.

Comme je le disais, le ministre a rejeté cette idée en comité. Nous avons voulu, le plus sérieusement du monde, aborder la question sans partisanerie, car nous voulons réellement que la fondation soit efficace. Comme il a refusé et qu'il nous est impossible de représenter cette motion en Chambre aujourd'hui, la motion n° 3 est en quelque sorte un compromis.

Nous faisons de nouveau appel au ministre pour donner plus de crédibilité à ce conseil d'administration. Il n'a peut-être pas l'intention d'y faire que des nominations politiques, mais c'est ainsi que ce sera perçu de l'extérieur. C'est le danger que présente la structure actuelle.

Pour exercer une certaine surveillance, nous proposons, dans la motion n° 3, de modifier le projet de loi C-63 afin d'assujettir les recommandations du ministre et les nominations envisagées par le conseil des ministres à l'approbation du Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté de la Chambre des communes. Il s'ensuit qu'un comité où tous les partis sont représentés, avec une majorité de membres du parti ministériel, s'il se réunit, ce qui regrettamment n'a pas été le cas. . . Cela lui donnerait une bonne raison de se réunir. Même si ce comité est dominé par le parti ministériel, cela donnerait à un groupe où tous les partis sont représentés l'occasion, en collaboration peut-être avec les organismes communautaires, de se pencher sur les nominations proposées par le ministre; les personnes proposées en retireraient beaucoup plus de crédibilité.